



# Assemblée générale

Distr. générale  
27 novembre 2001  
Français  
Original: espagnol

---

**Cinquante-sixième session**  
Point 122 de l'ordre du jour

## **Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001**

### **Rapport de la Cinquième Commission**

*Rapporteur* : M. Santiago **Wins** (Uruguay)

#### **I. Introduction**

1. À sa 3e séance plénière, le 19 septembre 2001, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-sixième session la question intitulée « Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.
2. La Cinquième Commission a examiné la question à ses 7e, 8e, 21e et 28e séances, les 11, 15 et 22 octobre et le 19 novembre 2001. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/56/SR.7, 8, 21 et 28).
3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

##### **Programme d'accueil des visiteurs**

- a) Rapport du Secrétaire général relatif à une proposition visant à promouvoir le Programme d'accueil des visiteurs à l'ONU (A/55/835);
- b) Section pertinente du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/56/7, chap. I, sect. E.8, par. 103 à 113);

##### **Compte pour le développement**

- c) Rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre des projets financés par le compte pour le développement (A/55/913);
- d) Section pertinente du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/56/7, titre XIII);



### **Activités commerciales**

e) Rapport du Secrétaire général sur les mesures proposées pour accroître la rentabilité des activités commerciales de l'Organisation des Nations Unies (A/55/546);

f) Section pertinente du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/56/7, par. IS3.5 à 13);

### **Informatique**

g) Rapport du Secrétaire général sur l'informatique au Secrétariat : plan d'action (A/55/780);

h) Section pertinente du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/56/7, par. 80 à 94).

## **II. Examen des projets de résolution**

### **A. Projet de résolution A/C.5/56/L.8**

4. À la 28e séance, le 19 novembre, le représentant de l'Australie et coordonnateur des consultations officieuses sur la question a présenté, au nom du Président, un projet de résolution intitulé « Renforcement du programme d'accueil des visiteurs à l'Organisation des Nations Unies » (A/C.5/56/L.8).

5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/56/L.8 sans le mettre aux voix (voir par. 12, projet de résolution I).

### **B. Projet de résolution A/C.5/56/L.9**

6. À la 28e séance, le 19 novembre, le représentant de l'Inde et coordonnateur des consultations officieuses sur la question a présenté, au nom du Président, un projet de résolution intitulé « Compte pour le développement » (A/C.5/56/L.9).

7. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/56/L.9 sans le mettre aux voix (voir par. 12, projet de résolution II).

### **C. Projet de résolution A/C.5/56/L.10**

8. À la 28e séance, le 19 novembre, le représentant de l'Ukraine, Vice-Président de la Commission et coordonnateur des consultations officieuses sur la question, a présenté un projet de résolution intitulé « Mesures proposées pour accroître la rentabilité des activités commerciales de l'Organisation des Nations Unies » (A/C.5/56/L.10).

9. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/56/L.10 sans le mettre aux voix (voir par. 12, projet de résolution III).

## D. Projet de résolution A/C.5/56/L.11

10. À la 28e séance, le 19 novembre, le représentant du Canada, Vice-Président de la Commission et coordonnateur des consultations officieuses sur la question, a présenté un projet de résolution intitulé « Informatique » (A/C.5/56/L.11).

11. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/56/L.11 sans le mettre aux voix (voir par. 12, projet de résolution IV).

## III. Recommandations de la Cinquième Commission

12. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution ci-après :

### Projet de résolution I Renforcement du programme d'accueil des visiteurs à l'Organisation des Nations Unies

*L'Assemblée générale,*

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général dans lequel figure sa proposition concernant le renforcement du programme d'accueil des visiteurs à l'Organisation des Nations Unies<sup>1</sup>,

*Ayant également examiné* le rapport sur la question du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>,

1. *Se félicite* des initiatives de l'Association des États-Unis pour les Nations Unies, le futur bailleur de fonds, telles qu'elles sont décrites dans le rapport du Secrétaire général<sup>1</sup>, qui visent à mobiliser des fonds afin qu'on puisse disposer, grâce à un don en nature, d'installations nouvelles pour le programme d'accueil des visiteurs;

2. *Fait siennes* les observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport<sup>2</sup>;

3. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que le projet proposé relatif au programme d'accueil des visiteurs se fonde parfaitement dans le Plan-cadre d'équipement, y compris en ce qui concerne les mesures de sécurité nécessaires;

4. *Décide* que la question sera tranchée à la lumière des décisions qui pourront être prises concernant le Plan-cadre d'équipement;

5. *Autorise* le Secrétaire général à inviter l'Association des États-Unis pour les Nations Unies à procéder à l'élaboration d'un modèle schématique pour le nouveau programme d'accueil des visiteurs, en tenant compte des quatre conditions énoncées par le Secrétaire général dans son rapport<sup>3</sup> et reprises par le Comité

<sup>1</sup> A/55/835.

<sup>2</sup> A/56/7, chap. I, sect. E.8, par. 103 à 113.

<sup>3</sup> A/55/835, par. 20.

consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans le sien<sup>4</sup>, étant entendu que c'est elle qui jugera si ces conditions auront été remplies;

6. *Constate* qu'il serait souhaitable d'accroître le nombre de donateurs éventuels en permettant aux associations pour les Nations Unies d'autres pays d'y participer;

7. *Prie* le Secrétaire général d'examiner les aspects financiers et budgétaires du don, tels qu'envisagés, en prenant en considération le Règlement financier et les Règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies ainsi que le Plan-cadre d'équipement et compte tenu des incidences financières que le projet aura finalement pour l'Organisation, et de lui faire rapport sur la question;

8. *Prie également* le Secrétaire général de lui soumettre pour examen, lorsqu'il le pourra, un rapport complet sur les éléments suivants : le modèle schématique qui aura été élaboré; les différentes options qui s'offriront quant à l'ampleur du projet; les recettes prévues et les dépenses d'exploitation et d'entretien afférentes au nouveau programme d'accueil des visiteurs; les moyens possibles de développer les activités commerciales; les options possibles en ce qui concerne les modalités d'exploitation; les moyens d'adapter le projet à l'évolution des circonstances; les règles de fonctionnement du fonds d'équipement proposé; le calendrier de mise en oeuvre du projet.

## **Projet de résolution II Compte pour le développement**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions 52/12 B du 19 décembre 1997 et 52/220 et 52/221 A du 22 décembre 1997,

*Réaffirmant* ses résolutions 52/235 du 26 juin 1998, 53/220 A du 7 avril 1999, 53/220 B du 8 juin 1999 et 54/15 du 29 octobre 1999,

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre des projets financés par le Compte pour le développement<sup>5</sup>, y compris les observations du Bureau des services de contrôle interne qui figurent au chapitre V de ce rapport, ainsi que le rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>6</sup>,

1. *Se déclare préoccupée* par le faible taux d'exécution des projets entrepris en faisant appel au Compte pour le développement;

2. *Demande instamment* que les projets soient exécutés plus rapidement et plus efficacement et que toutes les dépenses soient indiquées dans les propositions relatives aux projets, y compris les dépenses d'appui, qu'elles soient ou non financées au moyen du Compte pour le développement;

3. *Prie* le Secrétaire général d'indiquer dans son prochain rapport la date du démarrage, le nom de l'agent d'exécution et la date prévue d'achèvement de tous les

<sup>4</sup> A/56/7, chap. I, sect. E.8, par. 107.

<sup>5</sup> A/55/913.

<sup>6</sup> A/56/7, titre XIII.

projets en cours, et de présenter des explications en cas de changement dans les dates d'achèvement prévues;

4. *Prie également* le Secrétaire général d'intensifier l'action qu'il mène pour développer les mesures d'efficacité susceptibles de permettre de réaliser durablement des économies afin d'alimenter le Compte pour le développement, conformément aux dispositions de sa résolution 54/15;

5. *Réaffirme* que les projets financés au moyen du Compte pour le développement doivent être exécutés conformément aux dispositions de ses résolutions 53/220 A et 53/220 B :

6. *Constate avec satisfaction* que la mise en oeuvre des projets approuvés qui sont financés au moyen du Compte pour le développement a un effet positif sur le développement du pays concerné, donne de bons résultats par rapport aux dépenses engagées, en particulier grâce à l'exploitation des techniques de l'information et de la communication, et est préparée et exécutée conjointement par plusieurs entités du système des Nations Unies;

7. *Prie* le Secrétaire général de suivre le taux d'exécution des projets afin de savoir quels sont ceux qui ne donnent pas les résultats escomptés et quelle en est la cause, et soit de proposer des moyens de redresser la situation, soit de réaffecter les fonds prévus pour ces projets à d'autres qui donnent de meilleurs résultats;

8. *Décide* de maintenir à l'étude la question du fonctionnement du Compte pour le développement, et prie le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur la question à sa cinquante-septième session.

### **Projet de résolution III**

#### **Mesures proposées pour accroître la rentabilité des activités commerciales de l'Organisation des Nations Unies**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* sa résolution 55/232 du 23 décembre 2000,

*Rappelant également* le caractère international et non commercial de l'Organisation des Nations Unies,

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général sur les mesures proposées pour accroître la rentabilité des activités commerciales de l'Organisation<sup>7</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>8</sup>,

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport du Secrétaire général<sup>7</sup> et fait siennes les recommandations y relatives du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>8</sup>;

2. *Prend note également* de la proposition tendant à ce que les activités commerciales de l'Organisation soient gérées séparément de ses autres activités et

<sup>7</sup> A/55/546.

<sup>8</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément No 7 (A/56/7)*, par. IS3.5 à 13.

prie le Secrétaire général de présenter des renseignements détaillés sur cette proposition et sur ses incidences administratives et financières;

3. *Prie* le Secrétaire général de développer cette proposition sous la forme d'un plan détaillé sur les objectifs commerciaux de l'Organisation et les mesures à prendre pour les atteindre, en particulier le recours à l'externalisation, conformément aux dispositions de ses résolutions 55/232 du 23 décembre 2000 et 55/247 du 12 avril 2001, ainsi que l'utilisation optimale de l'espace dans les bâtiments de l'Organisation;

4. *Prie également* le Secrétaire général de faire des propositions en vue de rationaliser la gestion de ces activités et de simplifier la structure administrative qui les sous-tend;

5. *Prie en outre* le Secrétaire général de lui présenter pour examen à sa cinquante-septième session un rapport unique regroupant les informations demandées dans la présente résolution.

## **Projet de résolution IV Informatique**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* sa résolution 54/249 du 23 décembre 1999, dans laquelle elle a prié le Secrétaire général d'élaborer une stratégie globale en matière de conception et d'application des technologies de l'information,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général intitulé : « L'information au Secrétariat : un plan d'action »<sup>9</sup>, et fait siennes les observations et recommandations y relatives formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>10</sup>,

2. *Prie* le Secrétaire général de soumettre à nouveau le plan d'action, en tenant compte de la teneur du paragraphe 1 ci-dessus et, notamment :

a) De mettre au point un plan spécifique en vue d'améliorer l'efficacité au Secrétariat au moyen de l'informatique, et de préciser les mesures nécessaires à sa mise en oeuvre;

b) De définir clairement les responsabilités des différents organes pour ce qui est de l'utilisation et de l'intégration de l'informatique à l'Organisation des Nations Unies;

c) De s'employer à atteindre l'objectif consistant à améliorer la prise de décisions en matière d'informatique au Secrétariat en renforçant la coordination et en réduisant les doubles emplois;

d) De mettre au point un modèle d'analyse coûts-avantages à utiliser lorsqu'il s'agit de déterminer les actions prioritaires dans le domaine informatique;

e) De mettre au point un plan de mise en oeuvre de ces actions prioritaires;

<sup>9</sup> A/55/780.

<sup>10</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément No 7 (A/56/7)*, par. 80 à 94.

3. *Prie également* le Secrétaire général de lui soumettre pour examen, à sa cinquante-septième session, un rapport unique regroupant les informations demandées dans la présente résolution.

---